



**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES  
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à l'équipement d'une sonde de conductivité au piézomètre n° 3 et la  
réalisation d'un relevé altimétrique au golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 15 juillet 2021 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'études et de travaux visant à élaborer un plan de gestion des risques d'inondation dans le secteur de la ZAC de Moliets-et-Maâ,

VU la proposition de la SATEL en date du 22 mai 2023,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Titulaire :** SARL ENVOLIS - 7 Allée des Cabanes à GUJAN-MESTRAS (33470)
  - **Nature des prestations confiées :** équipement d'une sonde automatique enregistreuse de conductivité au piézomètre n° 3 et réalisation d'un relevé altimétrique des 14 piézomètres, des 2 stations de jaugeage et de la station d'enregistrement au golf de Moliets
  - **Montant :** 3 390,00 € HT
  
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

**25 MAI 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON